

POM - Relation Usagers-Participation Citoyenne

**Parlez Nous Franchement quartier du Brouaz
RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

Rédigé par :	Hervé TROLAT
Participants :	
Excusés :	Mme MUGNIER, MM. BOUCHER, SAUGE, FOURNIER. MM. FEIDT, NERI et TROLAT, Mmes BANIERE et AGUAYO.
Absents :	
Diffusion à :	Personnes présentes (Élus/Techniciens/Riverains)
Date de diffusion :	21/06/23
Références :	POM/RUP/HT/695719
Pages :	2
PJ	Nombre

	QUESTIONS EVOQUEES	CONTENU ET/OU OBJECTIFS	PILOTE / SUIVI	COMMENTAIRES
1	ÉTAT DES VOIES ET CIRCULATION RUE DU BROUAZ	<p>Un premier segment, de la rue d'Arve au 44 rue du Brouaz : Cette portion de voie fera l'objet de travaux de requalification dès cet automne, l'objet étant de matérialiser les espaces de circulation « douces », de limiter la vitesse et d'empêcher le « tourne à gauche » en direction du pont d'Etrembieres. Ces aménagements devraient impacter sensiblement le trafic « de transit » des usagers cherchant à rejoindre l'autoroute et la douane de Vallard.</p> <p>Un second segment du 44 au 26, fera l'objet d'une requalification similaire dans le cadre de l'insertion de la « Via Rhôna ».</p> <p>Enfin, le haut de la rue sera également repris dans le cadre du mandat.</p>	AEP/URB	
2	PROPRETE DES ABORDS DE VOIES	L'entretien global des bords de voies reste difficile à coordonner, il relève en effet de nombreux acteurs (propriétés de la Ville, de la SNCF, espaces gérés par l'Agglo et délaissés ou espaces privés). Même si l'engagement des services est salué, il en résulte un sentiment d'abandon que la requalification des espaces devrait pouvoir réduire (marquages, aménagements...).	VOI	

	QUESTIONS EVOQUEES	CONTENU ET/OU OBJECTIFS	PILOTE / SUIVI	COMMENTAIRES
3	AMENAGEMENTS VIA-RHONA	La Ville est en train d'acquérir la parcelle appartenant à ATMB. Celle-ci, qui a vocation à rester une zone naturelle, devrait accueillir le tronçon de la Via-Rhône qui reliera les bords d'Arve à la rue du Brouaz. La voie empruntera ensuite la chaussée jusqu'au niveau de la ferme de Nicolas d'où elle rejoindra la Croix d'Ambilly et le segment du futur écoquartier de la Zac-Etoile.	AEP/TEC	
4	ZONE DE DÉVERSEMENT DE LA GELINE DANS L'ARVE	L'espace concerné, situé en bord d'Arve, est une zone de dépôts sauvages de déchets alors qu'il se situe sur un itinéraire de promenade apprécié. Il sera demandé aux services d'en envisager le nettoyage.	VOI	
5	OCCUPATION ABUSIVE CAMPING CAR	La présence d'un camping car en bord de voie depuis plusieurs semaines pose question. Des démarches seront mise en œuvre pour inciter ses occupants à changer de site, en attendant que la réglementation municipale soit adaptée pour faire face à ce type de situation.	TP/VP	
6	POINT D'APPORT VOLONTAIRE	Le site des PAV fait l'objet de dépôts sauvages récurrents de tous types. Malgré les interventions régulières, le caractère isolé du site et la facilité de stationnement favorisent les dépôts « à la sauvette » par des usagers ou des professionnels indelicats. Les services réfléchiront d'une part à un aménagement rendant ces dépôts plus complexes et à l'implantation d'une signalisation, voire de dispositifs de vidéo surveillance adaptés.	VOI/AEP	
7	CHANTIER ABANDONNE « LA QUIETUDE »	Le propriétaire ayant cessé toutes interventions, le site est laissé à l'abandon depuis plusieurs années. Il sera mis en demeure de nettoyer et de sécuriser le site. En l'absence de réaction, et dans les délais prévus par les textes, la Ville lancerait une procédure d'exécution d'office à ses frais.	VP/URB/TP	
8	PROJET DE MOSQUÉE	M. le Maire fait un point sur l'avancée de ce dossier. A ce stade, le terrain de la Ville a fait l'objet d'une promesse de vente. Le collectif d'aménageurs est actuellement en recherche de financement du projet.	CAB	
9	PARC DU BROUAZ	Ce projet reste à l'ordre du jour, toutefois, le projet de piétonisation ayant largement mobilisé les moyens de la collectivité, le Parc du Brouaz ne pourra sans doute pas voir le jour durant ce mandat.	CAB	